

## Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette thermoformée compostable  
(certifiée OK compost – EN 13432)



DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	Cellulopack
	Date de la demande	Mai 2017
	Dénomination	Restokompost GN 1/4
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Produits alimentaires
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Barquette
	Dimension (cm)	-
	Masse vide	De 26 g
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-carton (96,15%) et plastique (3,85%)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Echantillon non imprimé
	Type de colle	-
	<b>COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE<sup>1</sup></b>	
	Papier-carton	Papier-carton (96,15%)
	Plastique	Plastique certifié OK Compost Home (3,85%)
	Encre	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux	
<b>AVIS REFERENTS</b>		
Avis Technique n°47, n°71, n°88		

### PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

<sup>1</sup> Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊞ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis techniques utilisés ici en référence, le corps de l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette barquette au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Dans le cas où l'emballage serait imprimé, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres et de colles à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage des emballages par ces substances ;

d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process. CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la barquette dans le bac destiné aux emballages recyclables.

Dans le cas où la barquette viendrait à être operculée, le CEREC recommande l'apposition d'une consigne de tri adaptée au film d'opercule.

## VALIDATION



ECO  
EMBALLAGES

Elise TILLY

Avis Technique n°102



Gérard LASSERRE

Date de validation : 18/12/2017